COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER

DÉCLARATION D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE

ORDONNANCE DE REFERE rendue le 14/04/2022

Type: REFERE N°RG 22/30350 **Portalis:** DBYB-W-B7G-NUPE

Je, soussigné(e), Noualhaguet Jean-Charles, ingénieur de la société TOLOSALAB, intervenant à la demande de l'Expert Judiciaire Laurent Cascalès,, déclare sur l'honneur que je suis indépendant de chacune des parties, ainsi que de leurs conseils, parents ou alliés. En toute conscience, j'estime qu'il n'y a aucun fait ou circonstance, passé ou présent, ou susceptible de se produire dans un avenir proche, devant être divulgué parce qu'il serait de nature à mettre en question mon indépendance aux yeux de l'une ou l'autre des parties.

Je déclare par ailleurs sur l'honneur que je suis assuré pour la responsabilité civile encourue pour mission d'expertise en cause.

Fait à Fontenay Aux Roses, le 15/02/2023 L'expert Jean-Charles NOUALHAGUET